DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI

VOUS SOUHAITEZ : *(cochez la ou les case(s) correspondante(s))*

☐ Obtenir une autorisation pour l'organisation d'un tournoi de football

☐ Promouvoir votre manifestation en l'intégrant à la liste des tournois disponible sur le site Internet du District des Landes

POUR OBTENIR UNE AUTORISATION, VOUS DEVEZ :

- ⇨ Remplir cet imprimé
- ⇨ Le retourner au District :
  - **1 mois** avant la date de votre manifestation

N.B : Si vous organisez plusieurs tournois au cours de la saison, vous devez remplir un imprimé pour chaque tournoi

---

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT EN LETTRES CAPITALES

Nom du club : ……

N° d'affiliation : ☐☐☐☐☐☐

Ville : ……

Date du tournoi : ……

RESERVE AU DISTRICT

Date de réception : ……

N° de dossier : ……

DLF 11-2014

DEFINITION DE LA MANIFESTATION

Appellation du tournoi : ……

Commune : ……

Nom du stade (ou salle) : ……

Dates : du …… / …… au …… / …… / 20……

Nature : ☐ International (1) ☐ Régional
☐ National (2) ☐ Départemental

Hébergement prévu : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : ☐ Famille ☐ Hôtel ☐ Autre : ……

Avez-vous déposé une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine pour cette manifestation ? ☐ Oui ☐ Non

(1) : avec un minimum de 25% des équipes originaires de fédérations autres que la FFF.
(2) : avec un minimum de 25% des équipes originaires de ligues autres que la LFA

RESPONSABLE

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

……

Code Postal : ☐☐☐☐☐ Ville : ……

Téléphones : Domicile : …… Travail : ……
Portable : …… Fax : ……

e-mail : ……

CATEGORIES DES EQUIPES

CATEGORIES MASCULINES	Discipline			Nombre d'équipes prévues	Nombre maximum de joueurs par équipe
	Foot à 11	Foot à effectif réduit	Sixte		
Vétérans					
Seniors					
U18					
U15					
U13					
U11					
U9					
U7					
CATEGORIES FEMININES					
Seniors					
U18					
U15					
U13					
U11					
U9					
U7					

RAPPELS DE LA REGLEMENTATION

***

1. Assurance en responsabilité civile et en dommages corporels :

Les organisateurs sont tenus de respecter les articles 37 et 38 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984.

2. Contrôle médical :

(Article 6 de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999)
« La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition… » *(extrait)*

3. Temps de jeu :

Ils doivent respecter les termes des Règlements Généraux de la FFF, notamment ceux du statut fédéral des jeunes (article 8) et du statut fédéral féminin (article 6).

4. Surclassement :

Les dispositions des articles 73, 74, 75 et 168 des Règlements Généraux de la F.F.F doivent être scrupuleusement respectés.

5. Buts mobiles :

Les buts mobiles doivent être fixés au sol et avoir été soumis aux exigences de sécurité prévues par le décret n° 96-495 du 4 juin 1996.

CLUB DEMANDEUR	RESERVE AU DISTRICT
Pièces jointes : ☐ - Règlement complet du tournoi (obligatoire : en son absence, votre demande ne peut être traitée) ☐ - Liste des équipes engagées (facultatif) ☐ - Autres : …… …… …… Date : ……/……/…… Signature Cachet	Autorisation accordée ☐ Oui ☐ Non Observations : …… …… …… …… …… …… Date : ……/……/…… Signature Cachet